

# GUICHET UNIQUE CLAUSES D'INSERTION DU NIORTAIS

# BILAN D'ACTIVITÉ

---

2024

Guichet Unique clauses d'insertion du niortais  
Communauté d'Agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts CS 28770 - 79027 Niort Cedex  
guichetclausesduniortais@agglo-niort.fr – 05.17.38.80.02

# SOMMAIRE

<b><u>01.</u></b>	La clause d'insertion en image ..... p.4
<b><u>02.</u></b>	Un accompagnement sur-mesure ..... p.5
<b><u>03.</u></b>	Une diversification des marchés et des acteurs ..... p.6
<b><u>04.</u></b>	Les entreprises locales au cœur du dispositif ..... p.10
<b><u>05.</u></b>	Des profils diversifiés et des trajectoires à valoriser ..... p.12
<b><u>06.</u></b>	Des modalités adaptées aux besoins des employeurs ..... p.15
<b><u>07.</u></b>	Les Structures de l'insertion par l'activité économique, partenaires privilégiés du guichet ..... p.16
<b><u>08.</u></b>	La coordination territoriale au service de l'insertion ..... p.17
<b><u>09.</u></b>	Annexes ..... p.18

A noter : Les chiffres présentés dans ce bilan sont arrêtés à la date du 31 décembre 2024 sur la base de justificatifs transmis en début d'année 2025. Tout justificatif concernant l'activité 2024 qui serait transmis au cours de l'année 2025 est susceptible de venir les modifier

# ÉDITO DE MARIE-CHRISTELLE BOUCHERY

Déléguée du Président, en charge du Guichet Unique Clauses d'Insertion, de la Cohésion Sociale, de la Santé et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi



Plutôt qu'un édito classique, j'ai préféré partager avec vous ces chiffres clés, qui témoignent de la qualité de notre service:

## 51 686

C'est le nombre d'heures d'insertion réalisées en 2024 par 245 participants :

- Une progression de 7,5 % par rapport à l'année précédente (47 960 heures en 2023)
- L'équivalent de 32 ETP (équivalents temps plein)
- 58 % des heures réalisées sur le département des Deux-Sèvres

## 14

Le nombre de maîtrises d'ouvrages accompagnées en 2024 (contre 12 en 2023), qui nous ont fait confiance pour l'intégration de considérations sociales dans leurs marchés. Cela représente :

- 62 opérations
- réparties sur 168 marchés suivis par le Guichet.

L'adoption du **SPASER 2024-2028** par la CAN, la Ville de Niort et le CCAS a renforcé ce cadre d'action, en ancrant les clauses d'insertion au cœur des politiques d'achat public. Cette démarche, en cohérence avec le **Plan National pour l'Achat Durable**, témoigne de notre volonté d'inscrire la solidarité et l'insertion dans la durée.

Je tiens à saluer l'implication des signataires de la Charte d'Insertion, des entreprises mobilisées, des structures de l'Insertion par l'Activité Économique, et des partenaires de l'emploi. Dans un contexte d'évolution de nos politiques publiques de l'emploi, je souhaite particulièrement partager les pratiques du Guichet Unique niortais. En effet, grâce à cette mobilisation collective, la clause d'insertion reste bien plus qu'un outil juridique : elle est une opportunité concrète de retour à l'emploi et de reconstruction de parcours professionnels.

Marie-Christelle BOUCHERY

# LA CLAUSE D'INSERTION EN IMAGE

## Objectifs de Développement Durable

La Charte d'insertion, cadre stratégique du Guichet unique des clauses d'insertion du Niortais, permet à ses partenaires signataires de partager des objectifs et des principes de coopération convergeant avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).



## La clause d'insertion, kesako ?

La clause d'insertion est un outil juridique mobilisable dans la commande publique, il donne la possibilité à un Maître d'Ouvrage de réserver une partie des heures générées par un marché public pour une action d'insertion.

1



**Le Maître d'Ouvrage** décide d'intégrer une clause d'insertion dans son appel d'offre

2



**L'entreprise attributaire** doit alors réserver la part d'heures de travail convenue, à une ou des personnes en parcours d'insertion

3



**L'entreprise peut embaucher directement** une personne en difficulté d'accès à l'emploi

OU

**Faire appel à une structure de mise à disposition de personnel**, qui peut être une Structure de l'Insertion pour l'Activité Économique (SIAE) ou à un GEIQ permettant en parallèle un accompagnement socioprofessionnel



# UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Durant l'exécution du marché, le **Maître d'Ouvrage s'appuie sur le Guichet Unique** (facilitateur) afin de s'assurer de la bonne réalisation des heures d'insertion. **Celui-ci assure la coordination entre les entreprises et les structures de mise à disposition.**

Cet accompagnement se décline en trois axes principaux :

## 1 Un appui technique aux donneurs d'ordres

Le Guichet accompagne les maîtres d'ouvrage à chaque étape de l'intégration et du suivi des clauses d'insertion :

- **Identification des marchés** pouvant inclure une considération sociale
- **Définition des engagements** attendus des entreprises et de la **procédure juridique** adaptée
- **Assistance technique** sur la rédaction des pièces du marché relatives à la clause d'insertion
- **Suivi, évaluation et bilan** de l'action

## 2 Un soutien aux entreprises

Les entreprises titulaires d'un marché comprenant une clause d'insertion ne sont pas seules, le guichet les guide pour remplir leurs engagements :

- **Information** sur la mise en œuvre des clauses et les dispositifs d'insertion disponibles
- **Conseil** sur les modalités de recrutement et **mise en relation** avec des structures d'insertion adaptées
- **Suivi** de la bonne exécution de la clause

## 3 Une coordination avec les partenaires de l'emploi

Véritable facilitateur, le Guichet **favorise la mise en relation entre les candidats et le monde économique** en coordonnant les actions des partenaires :

- **Identification** et validation des **publics éligibles**
- **Animation** des instances de coordination
- **Suivi des parcours** des salariés entrés dans le dispositif

# UNE DIVERSIFICATION DES MARCHÉS ET DES ACTEURS

L'année 2024 a été marquée par l'ambition de continuer à se développer, concrétisée par trois actions majeures :

## 1 De nouvelles maîtrises d'ouvrages

La **démarche de diversification** des donneurs d'ordre se poursuit, notamment avec les communes de la CAN, permettant d'apporter des parcours plus riches aux publics en insertion du territoire. Parmi elle, La **Mairie de Coulon** a fait appel au Guichet pour la première fois dans le cadre de la reconstruction de ses services techniques municipaux. Cette opération a permis de réaliser **417 heures d'insertion**.

Pour **Anne-Sophie GUICHET**, Maire de Coulon et Déléguée du Président en charge du développement des mobilités douces et plan vélo de la CAN, cette première collaboration a été une réussite à tous les niveaux :

“



« C'est une première collaboration qui s'est très bien passée. Madame MILON [Directrice Générale des Services de la Mairie de Coulon] et moi-même avons été très bien accompagnés à chaque étape, y compris dans la phase amont d'intégration des heures d'insertion dans les clauses du marché public.

*Le pilotage et le suivi a été pris en charge à 100 % par le service de la CAN, ce qui est très rassurant. Le service a contacté les entreprises et a su être à l'écoute de leurs demandes d'ajustement. Le partenariat entre CAN, entreprises, commune et maître d'œuvre est primordial, et le travail s'est fait en bonne intelligence. »*

Convaincue par cette première expérience, la commune souhaite poursuivre son engagement et encourage les autres élus à s'emparer de la démarche :

« Les élus sont convaincus que les collectivités ont leur rôle à jouer en matière d'insertion sociale, d'emploi local, de développement des compétences. Chaque chantier peut être une opportunité de retrouver une dynamique professionnelle sur notre territoire. L'intégration d'heures d'insertion dans nos marchés publics est donc une démarche responsable et solidaire, qui donne un sens supplémentaire à l'investissement local. Parfois, la complexité des démarches administratives ou le manque de personnel peut freiner la volonté des élus. Je rassure donc mes collègues : le service de la CAN est présent pour nous accompagner dans la démarche, il prend en charge le sujet, et de ce fait, il n'y a plus de frein pour passer à l'action. Tout se passe sereinement, avec efficacité. »

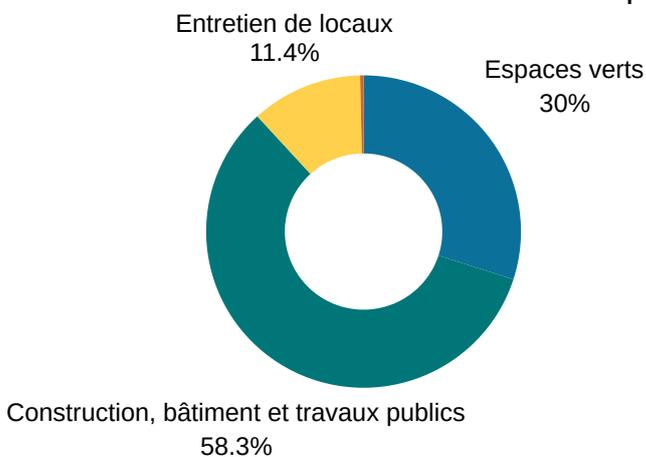
”

## 2 De nouveaux types de marchés

En 2024, parmi les heures réalisées, **2 475 heures ont été générées par un nouvel accord-cadre de prestation de mise à disposition de personnel temporaire en insertion\***. Ce **marché réservé**, cible spécifiquement les structures d'insertion par l'activité économique. Il vise à **intégrer des salariés en insertion dans des postes temporaires**, soutenant leur réinsertion dans divers secteurs d'activité.

Le Guichet a également innové en intégrant, **pour la première fois, des heures d'insertion dans un marché de prestation intellectuelle** dans le cadre d'une enquête mobilité réalisée par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La **répartition des secteurs d'activités** concernés par les clauses d'insertion reste néanmoins stable :



- La majorité des heures a été réalisée dans les secteurs du **bâtiment, de la construction et des travaux publics**, avec un total de 28 668 heures.
- Le **secteur de l'entretien** des locaux poursuit sa **baisse progressive** : 17 % en 2022, 14 % en 2023, 11 % en 2024.
- À l'inverse, les espaces verts retrouvent une dynamique comparable à celle de 2022 (28 %), après une diminution en 2023 (22 %), atteignant 30 % des heures effectuées en 2024.

Ces évolutions s'expliquent en grande partie par les caractéristiques des marchés concernés, notamment certains accords-cadres pluriannuels intégrant une clause de reprise du personnel dans l'entretien des locaux.

*\*La configuration de ce marché ne permet pas un suivi des participants. Les chiffres qui suivront dans ce bilan d'activité concernent uniquement les 49 211 heures réalisées de manière classique, avec suivi des participants.*

## 3 Une expérimentation réussie : insertion et travail en hauteur

En 2024, une expérimentation a été menée pour intégrer des heures d'insertion sur des lots impliquant du **travail en hauteur**. Dans ce cadre, le guichet a initié, via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la formation de **dix salariés en insertion**, en collaboration avec les trois Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) du territoire.

Avec le soutien de la CAN, de leur Opérateur de Compétence (OPCO) et d'un organisme de formation, elles ont co-construit un programme de formation sur mesure visant à :

- **Développer les compétences de base** requises pour le travail en hauteur et le respect des normes de sécurité.
- **Réduire les freins à l'emploi** des salariés en insertion.



Cette initiative a notamment permis d'intégrer des heures d'insertion dans le marché de réfection des toitures en zinc et ardoise du Moulin du Roc de la Ville de Niort.

# UNE DIVERSIFICATION DES MARCHÉS ET DES ACTEURS

10

**Salariés formés**, dont 4 issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

7

**Types d'habilitations obtenues**, avec un taux de réussite de 93 %, et 100 % pour l'habilitation "Travail en hauteur"

9

**Salariés sur 10 ont obtenu des missions** dès le premier mois

0

**Absence injustifiée** aux formations, preuve d'un engagement exemplaire

8,7

**C'est la note moyenne attribuée par les ETTI** ayant conduit l'expérimentation, preuve d'une satisfaction partagée par les acteurs de l'insertion, et ce, grâce à :

- Un **accompagnement renforcé** (ex : intégration d'un appui en Français Langue Étrangère).
- Une montée en compétences valorisante, avec **des acquis immédiatement reconnus sur le marché du travail**.
- Un **modèle économique sécurisé**, facilitant la constitution d'un groupe et assurant la viabilité de la formation.

## “ Le parcours de Georges



Accompagné par SITI Intérim, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), Georges a débuté son parcours dans les clauses d'insertion avec une formation sur le travail en hauteur.

« J'ai de l'expérience dans énormément de domaines, de carreleur à chef de cuisine. Je me redirige vers le travail en hauteur car j'aime l'altitude, c'est ma petite adrénaline. La formation m'a ouvert la porte sur beaucoup de choses du point de vue sécurité. Le travail en hauteur, on en a besoin partout : bâtiment, électricité... savoir utiliser un échafaudage ou un harnais, c'est essentiel. »

Il souligne les obstacles rencontrés dans sa recherche d'emploi :

« Lorsqu'on dépose un CV, il y a des questions sur le temps non travaillé. Dès qu'on mentionne la prison, même pour une petite peine, on est catalogué. Ça freine énormément l'insertion. »

Polyvalent et désireux de développer ses compétences, il apprécie la mise à disposition via une ETTI, qui lui permet d'accéder à des missions variées et de multiplier les expériences :

« J'étais déjà en contact avec SITI en prison dans le cadre de mon accompagnement en vue de ma sortie. Grâce à la formation, j'ai obtenu sept habilitations. Ça a été que du plus pour moi. La semaine dernière, je faisais de la zinguerie, avant du bardage... Mes objectifs ? Passer mes CACES\* nacelles cette année et continuer à travailler en hauteur. »

”

\*Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

## 103 entreprises

ont accueilli en 2024 au moins un salarié en insertion. Il s'agit des attributaires, co-traitants ou sous-traitants de marchés incluant des heures dédiées à l'emploi de personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

### Profil type :

- Moins de 50 salariés
- Implantées localement
- 50 % dans les Deux-Sèvres
- 30 ont leur siège ou un établissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

### Rôle du guichet unique

Le Guichet unique est le **facilitateur de la mise en œuvre des clauses d'insertion**, Il accompagne les entreprises dès la première réunion de chantier :

- Il explique le dispositif
- Il présente différentes solutions pour la réalisation des heures d'insertion, notamment la mise à disposition de personnel via les Structures locales de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Tout au long de l'exécution du marché, **le Guichet reste en contact avec les entreprises** via le **suivi des comptes rendus de chantier**. Cette démarche permet de garantir le respect des clauses d'insertion et d'adapter les modalités de mise en œuvre en fonction de leurs besoins spécifiques. L'objectif est double : **assurer la bonne exécution des heures d'insertion et favoriser, lorsque cela est possible, des embauches pérennes.**



Carte des entreprises ayant réalisé des heures d'insertion en 2024

## Impact

L'intégration des salariés en insertion ne se limite pas à la seule exécution d'une clause du marché, elle constitue une véritable opportunité de recrutement pour les entreprises.

En 2024, cette dynamique a conduit à des embauches durables, notamment dans une entreprise locale : la SCAM TP

Depuis 2017, l'entreprise SCAM TP répond à des marchés publics comprenant des clauses d'insertion. En 2024, l'entreprise avait 2 135 heures à réaliser, elle en a effectué 4 362. Laurent CASTAING, directeur d'agence, témoigne :



*“Les premières embauches de salariés ont principalement été des échecs. Puis ça s'est amélioré avec un premier salarié embauché en CDI en octobre 2023, après des missions dans le cadre des clauses d'insertion en 2022. C'est un garçon qui va continuer à évoluer. Dans nos métiers, l'ascenseur social, c'est une réalité.*

*Notre PDG a commencé dans les tranchées. C'est un métier très complexe, il faut l'envie de travailler et l'intelligence. Il fait partie de ceux-là.”*

Un autre salarié a également été embauché en CDI après un parcours dans les clauses d'insertion en 2024 :

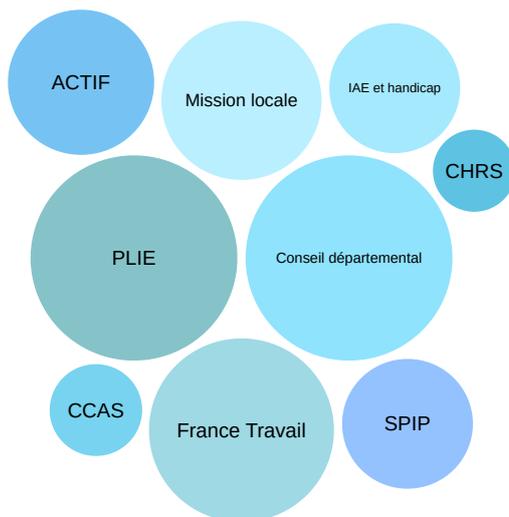
*“Il faut s'engager dans la vie, l'intérim et le temporaire, ça n'a pas d'intérêt. On forme des gens pour qu'ils apprennent un métier et qu'ils puissent travailler dans nos équipes. Pour nous, les heures d'insertion, ce n'est pas une contrainte. On a passé notre carrière à embaucher les gens, les former, oui, on en est fiers. J'ai vu encore hier un artisan qui n'a jamais pu arriver à trouver de jeunes pour travailler, il est tout seul. Il fait un très beau métier, avec du boulot par-dessus la tête, mais il ne travaille pas avec des Maîtrises d'Ouvrages publiques, il n'a donc pas l'opportunité et la chance de rencontrer les profils que nous rencontrons grâce aux clauses d'insertion.”*

”

# DES PROFILS DIVERSIFIÉS ET DES TRAJECTOIRES À VALORISER

## Les prescripteurs des publics en insertion

orientent vers le dispositif des clauses d'insertion



Dans certains cas les entreprises proposent des **candidatures en direct**, quelques participants se présentent aussi de manière **spontanée** dans les structures de mise à disposition de l'IAE ou dans l'intérim classique.

**245 personnes ont bénéficié de missions de travail** dans le cadre des clauses d'insertion, permettant la signature de **342 contrats**.

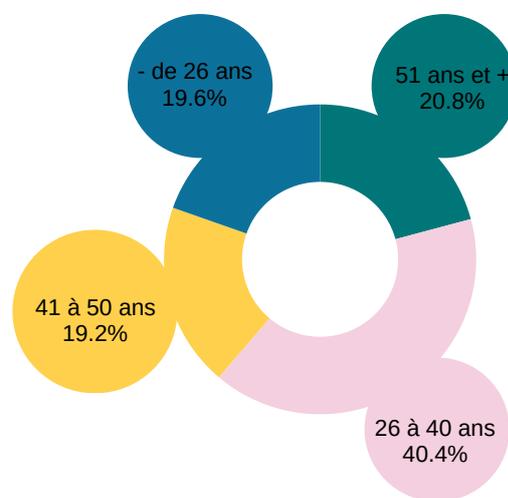
L'écart entre le nombre de contrats et le nombre de bénéficiaires illustre la flexibilité du dispositif : une même personne peut cumuler plusieurs missions.

Néanmoins, le **nombre moyen d'heures réalisées par personne diminue**, passant de 233 heures en 2023 à 200 heures en 2024. Cette réduction traduit une tendance des entreprises à maintenir une approche prudente du recrutement en direct, privilégiant la mise à disposition temporaire via des missions fractionnées et des contrats courts.

## Évolution du nombre de bénéficiaires et de contrats

## Évolution de la répartition des participants par tranche d'âge

- Le nombre de participants de **51 ans et plus a doublé** entre 2022 et 2024.
- Les **26-40 ans sont toujours majoritaires** et voient leur effectif augmenter, mais le volume d'heures réalisées diminue légèrement en 2024, suggérant des missions plus courtes ou un turnover plus important.
- Les **41-50 ans** enregistrent une **progression constante**, aussi bien en nombre de participants qu'en volume d'heures effectuées.
- Les moins de 26 ans connaissent une légère baisse en 2024. Toutefois, l'augmentation du nombre d'heures réalisées indique des missions plus longues.



Répartition des participants par tranche d'âge

# DES PROFILS DIVERSIFIÉS ET DES TRAJECTOIRES À VALORISER

## Une participation féminine en progression

La part des femmes dans le dispositif reste stable et minoritaire. En 2024, elles représentent en effet **16 % des 245 bénéficiaires** (40 femmes), contre 17 % en 2023.

Cependant, **leur contribution au volume global progresse** : elles représentent désormais **12 % des heures réalisées, contre seulement 7 % l'année précédente**. Le nombre moyen d'heures de travail qu'elles effectuent s'établit à 153 heures, en nette augmentation par rapport à 2023 (99 heures). Les hommes restent néanmoins plus sollicités avec une moyenne de 210 heures en 2024 (263 heures en 2023).

Après une baisse en 2023, liée au renouvellement des marchés de nettoyage à Niort et dans la Communauté d'Agglomération, mais aussi à un afflux important d'hommes peu qualifiés dans ce secteur, la part des heures effectuées par des femmes progresse de nouveau en 2024. Ce rééquilibrage partiel traduit une évolution positive, bien que les disparités sectorielles demeurent. Les femmes restent sous-représentées dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics ou des espaces verts, et surreprésentées dans l'entretien des locaux. La vigilance reste donc nécessaire pour garantir la qualité des parcours et élargir les opportunités d'emploi à toutes.

## “ Le parcours d'Iryna



Arrivée en France en 2022 à cause de la guerre en Ukraine, Iryna a rapidement cherché un emploi pour reconstruire sa vie. Sur les conseils d'une amie, elle a rejoint l'Association Intermédiaire (AI) IPSO2 et débuté un parcours d'insertion dans l'entretien des locaux. Après deux mois de missions, l'AI lui a offert la possibilité d'apprendre le français trois heures par semaine à l'ASFODEP, tout en étant rémunérée.

« *Quand je suis arrivée, je ne parlais pas un mot de français. C'était très important car, quand on travaille beaucoup, on n'a pas le temps d'apprendre la langue. Ces cours m'ont beaucoup aidée à m'intégrer en France.* »

Sa progression ne s'est pas arrêtée là. Après avoir signé un CDDI\* dans l'Entreprise d'Insertion (EI) du même groupe, elle a intégré il y a cinq mois une formation de chef d'équipe, tout en poursuivant son travail à temps plein.

« *Pour beaucoup, le nettoyage, c'est simple et sans importance, mais pour moi, c'est une science. Il y a beaucoup de termes techniques, c'est de la chimie. Maintenant, je travaille avec ma tête autant qu'avec mon corps. C'est difficile, mais je suis très contente.* »

Chaque semaine, en complément de sa formation, Coralie, sa conseillère en insertion professionnelle, lui consacre une heure pour reprendre ses cours, enrichir son vocabulaire professionnel et l'accompagner dans ses démarches administratives. Son objectif est clair : décrocher un CDI et être reconnue pour ses compétences, au-delà de son statut de réfugiée.

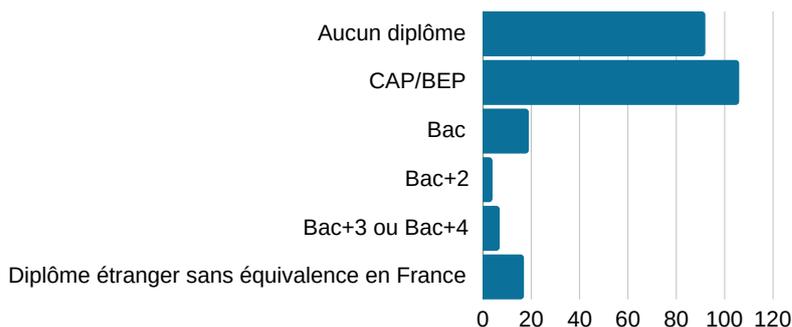
« *J'étais arrivée en ayant tout perdu. Cette entreprise m'a fait me sentir comme dans une famille. Aujourd'hui, je veux juste être une personne normale qui travaille.* »

\*CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

# DES PROFILS DIVERSIFIÉS ET DES TRAJECTOIRES À VALORISER

## Évolution du niveau de formation des participants

Le nombre de participants sans diplôme reste stable en 2024, représentant toujours une part significative des salariés. **Les titulaires d'un CAP/BEP restent les plus nombreux et connaissent une croissance importante (+16 % par rapport à 2023)**. Les effectifs des bacheliers restent stables. Concernant les niveaux supérieurs, les titulaires d'un Bac+2 sont en légère hausse, tandis que ceux ayant un Bac+3 ou Bac+4 progressent plus nettement, avec une multiplication par sept du volume d'heures réalisées. Enfin, **le nombre de participants titulaires d'un diplôme étranger sans équivalence en France augmente également, avec un triplement des heures effectuées** en comparaison avec 2023.



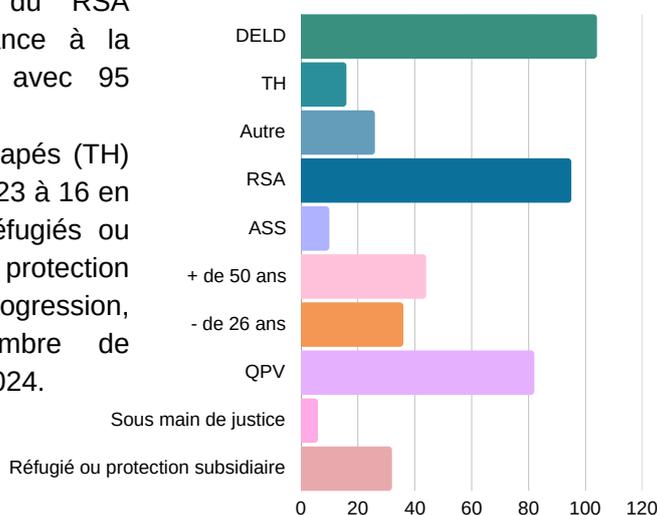
Nombre de participants par niveau d'étude

## Le statut des participants

Parmi les 245 participants (dont certains cumulent plusieurs statuts), la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) continue d'augmenter, avec une hausse notable du nombre de participants (+18 % en un an), atteignant 104 en 2024.

Le nombre de bénéficiaires du RSA présente également une tendance à la hausse (+22 % en un an), avec 95 bénéficiaires en 2024.

Le nombre de travailleurs handicapés (TH) reste stable, passant de 17 en 2023 à 16 en 2024. Enfin, la catégorie des réfugiés ou personnes bénéficiant de la protection subsidiaire connaît une forte progression, avec un triplement du nombre de participants, qui s'élève à 32 en 2024.



Nombre de participants par statut à l'entrée du dispositif

## Les habitants de la CAN au centre du dispositif

Comme les années précédentes, le Guichet Unique bénéficie principalement aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) : 207 personnes sur 245 (soit 84 %) résident sur ce territoire, dont 185 à Niort. Parmi ces résidents, 79 personnes habitent dans un Quartier Politique de la Ville, représentant 32 % de l'ensemble des participants. Les autres participants viennent des Deux-Sèvres ou de départements limitrophes.

# DES MODALITÉS ADAPTÉES AUX BESOINS DES EMPLOYEURS

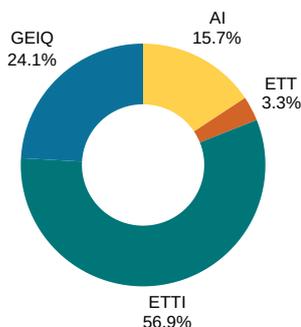
En 2024, le dispositif des clauses d'insertion a permis la signature de **342 contrats de travail**. Parmi eux, **73 % (77 % en 2023) relèvent de la mise à disposition et/ou de l'intérim**, confirmant une tendance où les entreprises privilégient la flexibilité de ce type de contrat. Cette modalité représente 52 % des heures d'insertion réalisées (58 % en 2023), traduisant son rôle central dans la mise en œuvre des clauses d'insertion.

À l'inverse, bien que l'on observe une progression, l'**embauche directe reste minoritaire avec seulement 10 % des contrats signés** (contre 5 % en 2023). Cependant, cette augmentation traduit une évolution dans la perception de l'insertion par certaines entreprises, qui intègrent ces recrutements dans leurs effectifs pérennes. En 2024, on dénombre 7 CDD et 18 CDI issus d'embauches directes (contre respectivement 9 et 16 en 2023), illustrant une dynamique encourageante.

La **durée moyenne d'heures d'insertion réalisées par salarié était de 200 heures en 2024**, en baisse par rapport aux 233 heures enregistrées en 2023. Cette tendance s'explique en partie par une adaptation aux besoins fluctuants des entreprises, et une concentration plus marquée sur des contrats courts dans la mise à disposition.

Quant aux **contrats en alternance**, ils affichent une continuité par rapport à 2023. **11 contrats ont été signés via le GEIQ BTP 79** (association pilotée et gérée par ses entreprises adhérentes, mobilisées pour favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail grâce à l'alternance), générant 6 153 heures d'insertion, soit 12 % des heures totales. L'ensemble des contrats en alternance (professionnalisation et apprentissage) totalise 7 998 heures, dont 1 944 heures de formation (similaire à 2023). Ce modèle d'embauche répond aux besoins des entreprises cherchant à accompagner les salariés en insertion dans leur montée en compétence tout en anticipant leurs recrutements.

## La mobilisation des SIAE par les entreprises



En 2024, les structures de mise à disposition relevant de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ont confirmé leur position centrale dans la mise à disposition de personnel dans le cadre des clauses d'insertion. Elles ont assuré la majorité des mises à disposition, tandis que les agences de travail temporaire classiques (ETT) n'ont représenté que 6 contrats. Cette prédominance illustre la confiance des entreprises dans l'écosystème local d'insertion, qui s'appuie sur des structures spécialisées capables d'accompagner les publics éloignés de l'emploi tout en répondant aux besoins des employeurs.

Les dynamiques observées en 2024 montrent cependant des évolutions contrastées selon les types de structures :

- Les ETTI ont enregistré une baisse significative de leur activité en 2024 avec une diminution de 20% des heures réalisées (14 540 contre 18 161 en 2023). Cela s'explique par la fermeture d'une ETTI : EIPI qui avait réalisé 3 091 heures en 2023 via les antennes d'IPSO2 et de l'AIN.
- À l'inverse, le GEIQ BTP 79 présente une augmentation de 52 % du volume horaire total (6 153 heures contre 4 048 en 2023).
- Les Associations Intermédiaires quand à elles restent stables avec 4 005 heures portées en 2024.

Mise à disposition : Nombre d'heures d'insertion réalisées par modalités

# LES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE, PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS DU GUICHET

En 2024, le guichet unique des clauses d'insertion a contribué au dynamisme économique des SIAE du territoire à travers deux leviers principaux :

- **L'accès direct aux marchés** : Le guichet a encouragé les Maîtrises d'Ouvrage à réserver certains marchés aux structures de l'IAE et aux structures du secteur du handicap. Ainsi, EIVE et IPSO SERVICES (EI) ainsi que la MIPE (ACI) ont pu bénéficier de ces marchés réservés. Elles ont également eu l'opportunité de candidater à des consultations et être titulaires de marchés intégrant une clause d'insertion. Ces dispositifs ont permis la réalisation de 15 894 heures d'insertion, représentant 32 % du total des heures d'insertion effectuées en 2024.
- **La mise à disposition de salariés** : L'intégration d'heures d'insertion dans les marchés a également favorisé l'activité des AI (IPSO2 et l'AIN) et des ETTI (ERGOS, ID'EES INTERIM et SITI INTERIM). Grâce à cette modalité, ces structures ont cumulé 18 545 heures d'insertion, soit 38 % du total de 2024.

# 34 439

Au total, les SIAE du Niortais ont réalisé 34 439 heures d'insertion, représentant 70 % des heures effectuées dans le cadre du Guichet Unique (contre 76 % en 2023). L'articulation entre ces différentes structures permet de répondre à une diversité de besoins, tant pour les entreprises que pour les salariés en insertion.

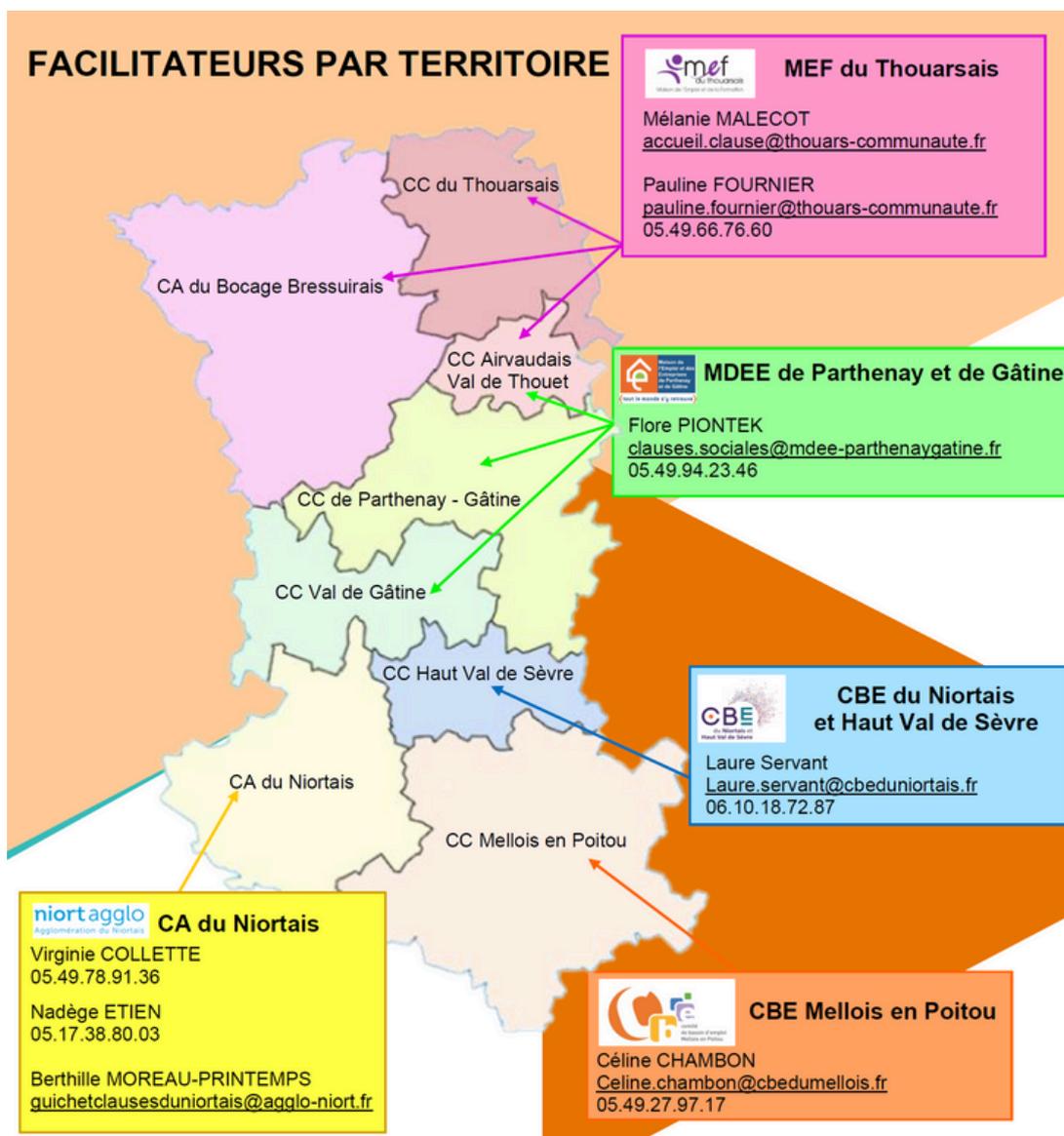
Type de SIAE	Public ciblé	Objectif principal
Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)	Personnes très éloignées de l'emploi avec des difficultés sociales et professionnelles importantes	Proposer une activité productive en vue de faciliter l'insertion sociale, avec un accompagnement socioprofessionnel renforcé.
Associations Intermédiaires (AI)	Personnes en difficulté sociale et professionnelle	Mettre à disposition des salariés auprès d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités, entreprises) avec un accompagnement socioprofessionnel.
Entreprises d'Insertion (EI)	Personnes en difficulté d'insertion professionnelle	Proposer une activité productive avec encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel, en vue d'un retour à l'emploi en milieu ordinaire
Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)	Personnes en difficulté d'insertion professionnelle, capables d'intégrer rapidement une entreprise	Mettre à disposition des salariés auprès d'entreprises clientes pour des missions de travail ponctuelles, avec un accompagnement socioprofessionnel

# LA COORDINATION TERRITORIALE AU SERVICE DE L'INSERTION

En 2024, le Guichet Unique des clauses d'insertion a poursuivi son travail de coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire. Grâce à des échanges réguliers avec les structures de l'insertion, les services de l'emploi et les maîtrises d'ouvrage, le Guichet renforce la cohérence des actions menées et favorise l'accompagnement des publics en insertion.

La participation active aux réseaux départementaux et régionaux de facilitateurs permet également d'harmoniser les pratiques, de mutualiser les outils et de faire évoluer les modalités de mise en œuvre des clauses.

Ces dynamiques partenariales sont essentielles pour garantir une insertion de qualité, adaptée aux réalités du terrain et aux besoins des entreprises comme des bénéficiaires.



Flyer réalisé par la Maison de l'Emploi et de la Formation du thouarsais dans le cadre de la coordination départementale

# ANNEXES

## Nombre d'heures et d'opérations réalisées par Maîtrises d'Ouvrages

Maître d'ouvrage	Nombre d'heures réalisé
CAN	11 937,80
CMA	639,00
Conseil Départemental 79	3 358,05
Deux-Sèvres Habitat	1 808,50
GCSMS SAS 79 (ADAPEI 79)	903,75
Immobilière Atlantique Aménagement	762,45
Mairie d'Aiffres	1 952,90
Mairie de Coulon	417,10
Mairie de Saint Maxire	328,00
Ministère de la Justice / SG-SIM	2 299,75
Région Nouvelle Aquitaine	1 881,00
SEMIE	2 305,00
SEV	1 510,00
Ville de Niort	19 108,08
Ville de Niort / CCAS/ CAN (Marché réservé IAE)	2 474,92
<b>Total</b>	<b>51 686,30</b>

## Nombre de contrats et d'heures réalisées par modalité d'embauche

Modalité d'embauche	Nombre de contrats	Nombres d'heures réalisées
ACI	20	6 088,45
AI	96	4 005,65
EI	36	9 806,00
Embauche directe	34	7 712,60
ESAT	1	70,00
ETT	6	834,75
ETTI	138	14 540,03
GEIQ	11	6 153,90
<b>Total</b>	<b>342</b>	<b>49 211,38*</b>

\*Ne comprend pas les heures réalisées dans le cadre du marché réservé IAE VDN / CCAS / CAN

# ANNEXES : RÉPARTITION PAR MAÎTRISES D'OUVRAGE

## Les mairies de l'Agglomération

Maitre d'ouvrage	Direction	Opération	Nombre de marchés	Nombre d'heures enregistrées	
Mairie d'Aiffres		Réhabilitation école V. Hugo	2	1952,90	
Mairie de Coulon		Reconstruction services techniques municipaux	1	417,10	
Mairie de Saint Maxire		Restructuration vestiaires club de foot	1	328,00	
<b>Total des mairies de l'agglomération hors Niort</b>			<b>4</b>	<b>2 698,00</b>	
Ville de Niort	Etudes et projets neufs (Ville de Niort / CAN)	Maintenance et entretien des ouvrages d'art et hydrauliques	1	838,00	
	Commande publique et logistique	AC Marché nettoyage des locaux 2020-2024	2	587,20	
		Effacement de graffitis et enlèvement d'affichages sauvages (2022-2026)	6	115,00	
		Prestations d'entretien liées aux bâtiments	1	1401,90	
	<b>Total Direction de la Commande Publique et Logistique</b>			<b>10</b>	<b>2 104,10</b>
	Espace Public		CPE et Expl Instal Climatiques (2021-2026)	3	68,00
			Requalification des espaces publics Bd Main	1	192,50
			Requalification Place Martin Bastard	1	818,90
			Requalification des espaces publics de l'îlot Denfert Rochereau	1	373,50
			Terrain synthétique stade des gardoux	1	122,50
			Requalification de la rue Maréchal Leclerc	1	197,25
			Prestations entretien espaces verts, naturels, ludiques et sportifs (2021-2024)	1	6412,00
			Desherbage Espaces Publics	1	5210,00
	<b>Total Direction Espace Public</b>			<b>10</b>	<b>13 394,65</b>
	Patrimoine et Moyens		AC Travaux neufs, réparations, entretien voirie 2021-2025	1	28,83
			AC Travaux neufs et entretien des bâtiments (2022-2025)	1	122,50
			Maison Patronale et Fabrique	3	437,00
			Rénovation bâtiment Denfert Rochereau	2	775,00
			Marché de performance éclairage public (2023-2028)	1	996,50
			AC BC Travaux grosses réparations et entretien patrimoine (10-2023-2025)	1	165,50
Réhabilitation étanchéité de NORON			1	106,00	
Travaux de consolidation de la chapelle Saint-Hilaire			1	140,00	
<b>Total Direction Patrimoine et Moyens</b>			<b>11</b>	<b>2 771,33</b>	
<b>Total Ville de Niort</b>			<b>32</b>	<b>19 108,08</b>	
<b>Total des mairies de l'agglomération</b>			<b>36</b>	<b>21 806,08</b>	

# ANNEXES : RÉPARTITION PAR MAÎTRISES D'OUVRAGE

## Communauté d'Agglomération du Niortais

Maître d'ouvrage	Direction	Opération	Nombre de marchés	Nombre d'heures enregistrées	
CAN	Assainissement	Mauzé s/ le Mignon Création EU et EP Route de Niort	1	270,50	
		MS 12 Boulevard Main/2022	1	55,00	
		Aménagement bassin d'orage Espace Lambon	1	34,00	
		AC Marché ABC inf 100KF travaux réseaux assainissement 2023-2026	1	2802,50	
		MS 01 Renouvellement réseaux EU rue de Bellevue à Niort	1	70,00	
		Renouvellement EP route de niort VANNEAU-IRLEAU	1	74,50	
		MS 02 Renouvellement du réseau EU Pied de fond	1	65,00	
		Travaux de construction d'une lagune tampon Valon d'Arty	1	123,00	
	<b>Total Direction Assainissement</b>			<b>8</b>	<b>3 494,50</b>
	Coopérations et Stratégies Territoriales	Enquête de mobilité certifié CEREMA	1	56,00	
	Etudes et Projets Neufs	AC INFRASTRUCTURE VOIRIE ESPACES VERTS 2023-2024	3	2143,55	
		Aménagement - Extension NIORT TECH phase 2	2	718,50	
		Extension Niort Tech phase 1	1	80,25	
		Pôle Gare : Aménagement des espaces publics	2	2173,75	
		Rénovation-Extension dépôt transport Niort	8	2192,50	
	<b>Total Direction Etudes et Projets Neufs</b>			<b>16</b>	<b>7 308,55</b>
	Gestion du Patrimoine	AC BDC Nettoyage des locaux 2024-2025	3	1078,75	
SEV	AC Trx d'entretien, renouvellement et extension sur le réseau EP du SEV/2022-2025	1	1 510,00		
<b>Total des direction de la CAN</b>			<b>29</b>	<b>13 447,80</b>	

## Les bailleurs

Maître d'ouvrage	Opération	Nombre de marchés	Nombre d'heures enregistrées
Deux-Sèvres Habitat	Réhabilitation 70 logements Champollion 2	3	93,00
	Réhabilitation de 48 logements rue Henri Sellier à Niort	9	1147,00
	Démolition de 126 logements au Clou-Bouchet	1	353,00
	Réhabilitation de 30 logements Champollion 3	1	215,50
<b>Total Deux-Sèvres Habitat</b>		<b>14</b>	<b>1 808,50</b>
Immobilier Atlantique Aménagement	Construction 11 logements AIFRES	5	375,45
	Construction 8 logements St-Georges de Rex	5	307,00
	Déconstruction Passage Victor HUGO	1	80,00
<b>Total Immobilier Atlantique Aménagement</b>		<b>11</b>	<b>762,45</b>
SEMIE	Résidence Habitat jeunes	7	1375,50
	Construction 24 Logements Fief Paillée 4	9	929,50
<b>Total SEMIE</b>		<b>16</b>	<b>2 305,00</b>

# ANNEXES : RÉPARTITION PAR MAÎTRISES D'OUVRAGE

## Les autres Maîtrises d'ouvrage

Maître d'ouvrage	Opération	Nombre de marchés	Nombre d'heures enregistrées
Département des Deux-Sèvres	Vélo Francette-Rénovation passerelle de la Garette	1	191,00
	Restructuration du Collège Gérard Philipe	2	759,05
	Restructuration collège Philippe de Commynes	2	293,00
	Travaux rénovation chauffage Collège E. Zola PRAHECQ	1	77,00
	Prestations de nettoyage des bâtiments départementaux	1	1315,75
	Amélioration des chaussées souples 2024-2028	1	230,00
	Travaux de renforcement de voirie	1	70,00
	MDE La Tiffardière	3	422,25
<b>Total Département des Deux-Sèvres</b>		<b>12</b>	<b>3 358,05</b>
Région Nouvelle Aquitaine	Restructuration Lycée Paul Guérin	8	1116,75
	Remplacement des Menuiseries- LYCEE LA VENISE VERTE	1	400,50
	Embellissement des salles BTS - LYCEE LA VENISE VERTE	3	363,75
<b>Total Région Nouvelle Aquitaine</b>		<b>12</b>	<b>1 881,00</b>
CMA	Restructuration-Extension campus des métiers de Niort	7	639,00
GCSMS SAS 79 (ADAPEI 79)	Reconstruction et extension de la MAS de CHAURAY	7	903,75
Ministère de la Justice / SG-SIM	Regroupement de services judiciaires	10	2299,75



Pour plus d'informations:

[www.niortagflo.fr](http://www.niortagflo.fr)

Guichet unique clauses d'insertion du Niortais  
Communauté d'agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts CS 28770 - 79027 Niort Cedex  
guichetclausesduniortais@agflo-niort.fr – 05.17.38.80.02

**niortagflo**  
Agglomération du Niortais

**DEUX SÈVRES**  
LE DÉPARTEMENT



Cofinancé par  
l'Union européenne